

MADAGASCAR

ETUDE DE FAISABILITE DU PROGRAMME D'ÉLECTRIFICATION RURALE VIA MINI-RÉSEAUX



**AFRICA
RENEWABLE
ENERGY
SCALE UP**



DATES

2021



MONTANT

260 k€



REQUÊTE DE

ADER



STATUT

En cours

L'Agence française de développement (AFD) souhaite apporter un financement concessionnel au secteur de l'électrification rurale, au travers du mécanisme des appels à projets, porté par l'Agence de développement de l'électrification rurale malgache (ADER)



CONTEXTE

Le Plan directeur régional indicatif (PDRI) relatif à l'électrification rurale de Madagascar recense et priorise les investissements à réaliser sur l'ensemble du pays, en matière de systèmes de production décentralisée à base d'énergies renouvelables. Depuis plusieurs années, l'ADER lance régulièrement des appels à projets pour l'exécution du PDRI. Ce mode opératoire mobilise une trentaine d'opérateurs privés.

En coordination avec le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures, l'ADER a lancé en janvier 2021 un 4^{ème} appel à projet (AP4) portant sur quatre régions côtières du sud et de l'ouest du pays. Il concerne un ensemble de 128 mini-réseaux de type hybride (solaire, unité de stockage, groupe électrogène éventuel). La phase d'appel à manifestations d'intérêt, clôturée en mars 2021, a recueilli de nombreuses candidatures, dont 62 ont été jugées recevables.



PROCHAINES ETAPES / IMPACTS

Ce programme d'électrification rurale permettra :

- La fourniture d'un accès fiable, abordable et durable à 35 000 ménages, soit 180 000 personnes dans 180 localités ;
- Le renforcement des capacités de l'ADER ;
- L'appui au développement économique local,



ASSISTANCE TECHNIQUE

L'étude de faisabilité, mobilisée dans le cadre d'ARE Scale Up vise à cadrer les 3 composantes du programme. Il s'agira notamment de :

- Valider le périmètre et le budget à prévoir pour l'assistance technique à l'ADER (composante 1) ;
- Lister les sites destinés à recevoir les mini-réseaux, réaliser les avant-projet sommaires (APS) pour un échantillon de sites, et définir le budget (composante 2) ;
- Chiffrer les besoins en subvention manquants concernant les concessions attribuées lors de l'appel à projet AP2, et proposer un mécanisme de versement sur base de jalons (composante 3) ;
- Appuyer l'AFD pour la structuration de la composante 3 relative à l'optimisation des impacts économiques et sociaux, notamment par un accompagnement des populations bénéficiaires et la définition de son budget ;
- Piloter les études environnementales et sociales sur un échantillon de sites.

notamment via l'accompagnement d'une cinquantaine d'entrepreneurs bénéficiant non seulement de l'accès à l'électricité apporté par le projet mais également de financements pour leurs équipements productifs.

Rapport final consultable sur demande.



Cofinancé par l'Union européenne et l'Agence Française de Développement

Une facilité pour développer des projets innovants dans les énergies renouvelables et stimuler l'électrification sur le continent africain.

Le groupe AFD, avec le soutien de l'union européenne, a mis en place la facilité « Africa Renewable Energy Scale-Up facility » (ARE Scale up) pour stimuler les investissements du secteur privé dans la production d'énergie renouvelable tant sur le réseau que hors réseau en Afrique.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'AFD et ne reflète pas nécessairement la vision de l'Union européenne